Délibération n° D–2025–30 (03/12)

OBJET : **Procès-Verbal du Comité Syndical du 22 septembre 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 septembre 2025, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 septembre 2025, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	0
Contre	5
Abstention	0

Sera représentée au prochain Comité Syndical du 26/01/2026
erreur dans le PV.

Fait à Digne-les-Bains le 03 décembre 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉATRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Lundi 22 septembre 2025, 14 heures Au Conservatoire de Digne les Bains

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

ORDRE DU JOUR

Acte/référence	Intitulé
Rapport R-2025-24	Procès-verbal du comité syndical du 03/07/2025
Rapport R-2025-25	Protection sociale complémentaire - Risques SANTE
Rapport R-2025-26	Recrutement d'un vacataire
Rapport R-2025-27	Adaptation du tableau des cadres d'emploi
Rapport R-2025-28	Demande de subvention auprès de l'Etat – DRAC pour 2026
Rapport R-2025-29	Prévisionnel de la programmation artistique 2025/2026

Rapport n° R-2025-24

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 03 juillet 2025

La Présidente Laurie Sardella accueille l'assemblée et les remercie de leur présence.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 03 juillet 2025, tel que ci-joint.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2025-25

OBJET : Protection sociale complémentaire - Risques SANTE :

- **adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),**
- **détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhérera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation.**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),
Et de déterminer le montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhérera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir, notamment, les risques santé.

Les garanties ont pour objet de financer les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Les bénéficiaires de cette participation sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Les bénéficiaires des garanties d'assurance sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé mais également les retraités rattachés au dernier employeur à la date d'admission à la retraite ET les ayants droit des agents et des retraités.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n° 2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins » et doivent respecter les conditions fixées au :

- au II de l'article L. 911-7 du code de la Sécurité sociale (panier de soins),
- à l'article L. 871-1 du code de la sécurité sociale (contrat responsable),
- au II de l'article L. 862-4 du code de la sécurité sociale (contrat solidaire) : *l'assureur ne recueille pas d'informations médicales auprès de l'assuré ou des personnes souhaitant bénéficier des garanties et les cotisations ne sont pas fixées en fonction de l'état de santé de l'assuré*

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé,

ou

- contrat collectif d'assurance souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Sylvie Sanchez, directrice administrative, précise que les agents ont été informés de la possibilité d'adhérer à la MNT, qu'ils ont pu assister à une réunion d'information.
Nous regrettons de ne proposer que le montant minimal brut mais les finances du Conservatoire ne peuvent se permettent d'aller au-delà. Mais il sera possible d'augmenter cette participation à l'avenir.

La Présidente ajoute que cette mesure facilitera l'accès à la protection sociale complémentaire car malheureusement de nombreux agents à l'heure actuelle y renoncent faut de moyens.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2025-26

OBJET : Recrutement d'un vacataire (basson)

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le recrutement d'un vacataire pour les cours de basson, pour l'année scolaire 2025-2026.
En effet, malgré la publicité de vacance de poste, aucune candidature n'a été reçue. Seul le professeur déjà titulaire à temps complet au CRR d'Aix en Provence serait intéressé, d'où l'option de lui proposer un contrat de vacation.

La vacation serait de 1032 euros bruts par mois, du 1er octobre 2025 au 30 juin 2026.

Sylvie Sanchez précise qu'il y a très peu d'heures payées à un taux horaire tellement bas que les personnes compétentes ne candidatent pas ; En attendant de trouver la perle rare ces vacations du professeur du CRR d'Aix-en-Provence (autorisées par son employeur) permettent la continuité du service public pour ces enfants qui ont choisi le basson. La classe est très vivante, les élèves participent aux harmonies et orchestres.
La Présidente rappelle que le basson est un instrument indispensable à nos ensembles.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Non présenté au CS du 22/9 reportée en décembre 2025

Rapport n° R- 2025 – 27

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emploi

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la création de deux emplois permanents à compter du 1er janvier 2026, à savoir :

d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique Hors Classe à raison de 16 heures hebdomadaires pour l'enseignement clavecin.

Madame Virginie KAEPPELIN, Professeur d'enseignement artistique de classe normale en charge de L'enseignement du clavecin, à raison de 16 heures hebdomadaires, a pris en charge une partie de la coordination pédagogique à compter du 1er septembre 2025. Elle sera chargée de coordination pédagogique sur le temps d'une décharge horaire (4/16eme)

Il est apparu indispensable d'alléger la charge de travail de la Directrice générale, qui, en charge de la direction pédagogique et artistique de l'ensemble de l'établissement, ne trouvait plus le temps d'accomplir sa mission d'animation des écoles du réseau, pour notamment la mise en place du nouveau SDEA.

Virginie Kaeppelin est l'artiste enseignante qui bénéficie de la reconnaissance de ses pairs et pourra donc assurer la présidence de certains jurys, en plus de l'organisation de la classe de musique de chambre et que du soutien au secrétariat pédagogique.

Martine Thieblemont comprend la démarche mais tient à manifester sa déception de voir le poste de clavecin réduit de 4 heures d'enseignement, rappelant que cette classe de musique ancienne a toujours été très vivante.

La Présidente répond qu'elle comprend la réaction de Martine Thieblemont mais que nous avons là avec Mme Kaeppelin une personne historique attachée aux valeurs du conservatoire et qui sera une aide importante. Sylvie Drujon confirme qu'elle sera soulagée de l'aide apportée par Virginie Kaeppelin, sans trahir le souhait de la présidente de ne pas avoir de nouvelle directrice-adjointe. Virginie Kaeppelin n'aura donc pas de line de hiérarchie avec ses collègues.

-d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à raison de 20 heures hebdomadaires pour Monsieur Philippe BLAISE qui était en contrat PEC du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité depuis le 1er avril 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Il convient de pérenniser ce poste qui est indispensable au bon déroulement du service accueil et une aide au secrétariat pédagogique. Philippe Blaise met également ses compétences musicales au service du conservatoire. Philippe Blaise intervient régulièrement sur les deux antennes.

Incidence budgétaire :

Actuellement **Madame KAEPPELIN** est PEA Classe normale au 9ème échelon, dernier échelon de ce grade et en avançant au grade de PEA hors classe elle sera au 5ème échelon

Donc une incidence financière mensuelle de :

- Salaire net de : + 165.12€
- Salaire net chargé de : + 318.40€

Cela représente annuellement un montant de + 3 820.80€ pour le salaire et charges

Pour **Monsieur Philippe BLAISE**, adjoint administratif territorial

- Salaire net de : 827.48€
- Salaire net chargé de : 1 265.76€

Cela représente annuellement un montant de 15 189.12€ pour le salaire et charges

Le tableau des cadres d'emploi est ci-dessous.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 22 septembre 2025

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUTS
16 agents	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	**HORS CLASSE : Clavecin au 1er janvier 2026**	**Titulaire**
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	**Clavecin**	**VACANT au 01/01/2026**
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre (fin stage PEA au 01/01/2025)	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	**Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)**	**VACANT au 01/09/2025**
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
		3h	**Basson**	**VACANT au 01/09/2025**
35 agents	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	**Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)**	Titulaire au 01/09/2024
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano	Non Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Non Titulaire
		20h	Danse Classique	Non titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)	Titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	**Percussions**	**VACANT depuis 01/01/2025**
		10h	**Alto**	**VACANT au 01/09/2025**
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	Non Titulaire
		9h	Chant choral	Titulaire
		20h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		5h	**Musiques du Monde**	**VACANT au 01/09/2025**
		4h	Galoubet	Titulaire
		4h	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		4h	Création : Basson au 01/09/2025	Non Titulaire
		1h50	**Musique assistée par ordinateur**	**VACANT**
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale	non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication	Titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
5	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)	Titulaire
		35h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
		20h	Accueil/Secrétariat	non titulaire
-6	seront supprimés automne 2025			
53				

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles – Année 2026

Une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles a été versée pour l'année 2025 à hauteur de 90 000 €. La demande de subvention pour l'année 2026 s'élève à 100 000 €.

Cette demande de subvention se justifie par

1/ l'application de la **tarification sociale** à toutes les propositions pédagogiques de l'établissement : élèves en Parcours Etudes (cursus diplômant), élèves hors cursus, ateliers, pratiques collectives etc)

2/ l'implication forte du conservatoire dans les dispositifs **d'éducation artistique et culturelle** :

- Création de classes artistiques à l'école élémentaire des Tilleuls de Manosque
- Heures de sensibilisation à la danse jazz dans différentes écoles de la Ville de Manosque et de Digne-les-Bains.
- CHAV/CHAM au collège Mont d'Or de Manosque
- Parcours DANSE au collège du Mont d'Or de Manosque
- Parcours Théâtre au collège Gassendi de Digne-les-Bains
- CHAM musiques actuelles au collège Borélly de Digne-les-Bains
- Orchestre de quartier à l'antenne de Digne les Bains
- Orchestre à vocation sociale et chorale scolaire au quartier du Pigeonnier de Digne-les-Bains

Soit au total plus de 90 h hebdomadaires consacrées aux partenariats pédagogiques avec l'éducation nationale.

- 3/le renforcement des liens avec le tissu associatif du territoire
 - avec les associations de musiciens amateurs : chorales, harmonies, orchestres amateurs :
 - avec le public d'adultes amateurs par la création d'ateliers adaptés : atelier musiques traditionnelles, atelier musique ancienne, camerata, bande de violons.

4/ La mise en place de projets d'innovation pédagogique :

- la Semaine de la Création du 17 au 25 janvier 2026
- Le parcours de l'auditeur appliqué aux élèves du conservatoire et aux bénéficiaires des EAC

5/ La diffusion de spectacle ou d'événements participatifs sur l'ensemble du département.

6/ L'animation du réseau des écoles de musique du territoire :

- Master classes communes
- Formations pour les professeurs des écoles du département
- Organisation pédagogique et logistique des évaluations départementales

La Présidente rappelle qu'en 2005 nous avions réussi à maintenir la subvention de l'Etat à hauteur de 90 000 euros : le projet global du conservatoire avait été compris et soutenu. De plus le nouveau Directeur régional des affaires culturelles s'était déplacé à Manosque et avait rencontré le DGS Alexandre Girardin et Sandra Faure, élue en charge de la culture. Cette rencontre avait été déterminante. La Présidente suggère donc que la nouvelle demande de subvention soit accompagnée d'un courrier qui rappelle cette rencontre.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R- 2025 – 29

OBJET : Prévisionnel de la programmation artistique 2025/2026

L'ensemble des activités de diffusion du Conservatoire représente à nouveau plus de 150 événements sur le département.
L'antenne de Digne n'ayant pas de lieu de diffusion, toutes les auditions d'élèves auront lieu à la salle de l'Ermitage.
Cette année nous avons essayé d'organiser la saison autour de temps forts.
Les dates sont toutes fixées en fonction des disponibilités des salles de diffusion, essentiellement le Centre culturel René Char et la Palais des Congrès à Digne et les théâtres de Scène de Haute-Provence en DLVA.
Sylvie Drujon remercie au passage les partenaires/collègues des directions de la culture pour l'accueil, la disponibilité, la souplesse dont ils font preuve. Nous regrettons malgré tout de n'avoir accès au Palais des Congrès que deux fois dans l'année car les moyens du service culture sont limités.

Les temps forts de cette année 2025/2026 :

- Les manifestations liées à la fin d'année et à **Noël** du 8 au 20 décembre 2025
- **La Semaine de la Création** du 17 au 25 janvier, sur les deux antennes, dans plusieurs lieux :
 - Théâtre Jean le Bleu, Théâtre Henri Fluchère, Médiathèque d'Herbès et auditorium des Observantins pour le site de Manosque
 - Centre culturel René Char, salle de l'Ermitage et Salle polyvalente du Brusquet pour l'antenne de Digne.

 Durant 8 jours les élèves seront mis en situation de création avec des partenaires locaux (IDBL, Scènes de Provence) ou régionaux (CRR d'Aix-en-Provence)
- **Le spectacle Odyssey and Legacy** du percussionniste Don Moye, avec les chorales du conservatoire. Master et classes et spectacles au palais des Congrès (4 et 5 avril) et au Théâtre Jean Le Bleu (20 et 21 mars). Séances scolaires en amont.
- **Le Week end musical** en partenariat avec Scènes de Provence et l'IESM les 10 et 11 avril 2026.
- **Le spectacle de danse** au Palais des Congrès le 6 juin 2026
- **La fanfare de violons** à Sisteron
- Les journées de **rencontres départementales** :
 - Jouons ensemble à Seyne les Alpes
 - Rencontres de guitare
 - Journée départementale du piano
 - Journée polyphonique
 - Rencontre avec l'Harmonie départementale
 - Festival des musiques actuelles à Manosque
- Les manifestations de fin d'année : Portes ouvertes, restitutions des CHAM et parcours danse, fête des orchestres, remise des prix.

Ce programme a été prévu en tenant compte des rigueurs budgétaires imposées et ne dépassera pas, cette année encore, la somme de 30000 euros.

La Présidente remercie pour la richesse et la diversité de ces projets.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le prévisionnel de la programmation artistique 2025/2026

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Sylvie Drujon tient à informer l'assemblée que cette rentrée a été rendue plus difficile que les précédentes à cause de l'absence de deux agents essentiels au bon déroulement : Marydo Sebben, accidentée, n'a pas pu venir en soutien au service pédagogie (inscriptions, organisation) ni se charger de la conception des outils de communication habituels.
Ensuite à Digne l'agent d'accueil/secrétariat a également été arrêtée plusieurs semaines. Philippe Blaise a dû s'occuper de l'antenne de Digne, le service administratif a été mis à contribution également.
La Présidente revient ensuite sur l'article paru dans La Provence à propos de la vétusté des bâtiments de l'antenne de Digne. Regrettant que le Président de l'APEC en soit venu à passer par la presse, Laurie Sardella rappelle qu'elle est parfaitement consciente de la problématique des bâtiments à Digne et qu'elle suit le dossier de près. Le programmiste est nommé, il travaille sur le projet qui est celui d'un centre culturel qui réunira la médiathèque départementale et le conservatoire. Nous espérons tous un avancement concret du projet afin de poursuivre les missions du Conservatoire dans de meilleures conditions.
Rappelons que le bâtiment n'est pas dangereux, qu'il est régulièrement visité et surveillé par les agents de Provence Alpes agglomération et que l'inquiétude vient surtout de la difficulté à l'évacuer en cas d'incendie.

Après divers échanges la séance est levée à 14h50